



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h20.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Étaient absents : Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT (décédée), M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. FAIVRE ; E. GIRAUD/N. PERROT.

Convention de mise à disposition du domaine public et Mise à disposition de places de parking des Gouttottes pour l'EHPAD

La société AXENTIA a déposé un permis de construire en vue de la construction d'un EHPAD situé rue des Gouttottes.

Lorsque le constructeur demande à être tenu quitte de tout ou partie de ces obligations en matière de stationnement imposé par le plan local d'urbanisme, il doit justifier de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement. La demande doit comprendre la promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition (article R.431-26b du code de l'urbanisme).

Compte tenu de l'insuffisance du nombre de places de parking situés dans le périmètre de clôture du projet immobilier déposé, Axentia a sollicité la Commune afin de disposer de 50 places de parking pour l'accueil du personnel et des visiteurs.

Afin de faciliter l'installation de cet établissement, il est proposé d'établir une convention autorisant Axentia à occuper une partie du parking public des Gouttottes et fixant les modalités administratives, financières et techniques de cette mise à disposition de la manière suivante :

- 15 places représentant 187.5 m² avec un statut de redevance (2€ /m²)
- 35 places libres mises à disposition

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention d'occupation du domaine public et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 5

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
11/10/2022